

COMMUNIQUE DE LA FEDEGN

Notre position quant à la FFA

La FédéGN, fédération Française des Jeux de Rôles Grandeur Nature, compte depuis très longtemps parmi ses membres des associations d'airsoft. A l'annonce de la création de la FFA (Fédération Française d'Airsoft), de l'AFA (Association Française d'Airsoft) et de la FFS (Fédération Française de Softair) elle a décidé de garder une attitude bienveillante envers chacun des projets. Le souhait de la FédéGN était de faire connaissance avec chacune des équipes à l'origine de ces initiatives, chacune ayant pour objectif de rassembler l'activité. Nous avons ainsi tenté d'apporter à la FFA, comme aux autres, des conseils basés sur notre propre expérience. Et nous n'avons pas été écoutés. La FédéGN a malgré tout envisagé de faire participer la FFA à certains des projets liés à l'airsoft. Or la FFA n'a cessé de manquer de franchise dans nos relations en cachant ses réelles intentions, notamment ses relations avec la FFTir. Déçues par ce qu'était la FFA, de nombreuses associations demandent désormais à la FédéGN de prendre clairement position entre un soutien inconditionnel et une opposition plus marquée. Avec le recul, nous ne pouvons que déplorer l'attitude de la FFA qui ne peut qu'être contreproductive.

C'est ainsi que la position de la FédéGN vis à vis de la FFA a évolué.

Nous ne pouvons que déplorer les nombreuses erreurs commises par la FFA qui ne font qu'entacher l'image de l'airsoft français, et qui risquent à terme de mettre en danger notre pratique :

- Notons premièrement l'absence totale de démocratie à l'origine de cette fédération. La FFA s'est constituée dans l'urgence, certes, mais cela n'excuse pas tout. La FédéGN s'est construite sur des débats, des désaccords, des compromis, des votes, pas sur un diktat imposé par quelques personnes sous l'argument de l'urgence. Alors qu'il a fallu 2 ans pour la constitution de la FédéGN, la FFA s'est créée en l'espace de quelques mois, dans un cercle fermé essentiellement lié à 2 structures. Le procès verbal de l'assemblée générale constituante n'a d'ailleurs toujours pas été diffusé.
- Suite à sa constitution, notons encore que son Conseil d'Administration se renouvelle par moitié tout les deux ans, et que donc ces personnes se sont élues jusqu'en 2012 voire 2014 (Article 11 des statuts de la FFA). La démocratie aurait sans doute voulu une évolution du CA dès la première année. En cas de démission d'un membre du CA, un membre remplaçant est désigné par le CA, non pas jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, mais jusqu'à la fin du mandat de la personne remplacée, ce qui autorise des remplaçants désignés par le CA à être présents plusieurs années durant. (Article 11 des statuts de la FFA)
- Chaque membre de la FFA peut avoir 10 procurations, sachant qu'en sus s'ajoute le nombre de voix d'une association qui est égal au nombre de ses membres ayant adhéré à la FFA. Une personne peut donc avoir un nombre exorbitant de voix lors des AG de la FFA, ce qui est très loin du principe même de la démocratie. (Article 15 des statuts de la FFA)
- L'ordre du jour débattu à l'AG est déterminé exclusivement par le CA. L'AG ne débat que des questions portées à l'ordre du jour. Les membres de la FFA ne peuvent donc demander de modifications statutaires ou souhaiter que certaines orientations soient prises sans avoir l'aval du CA. (Article 17 des statuts de la FFA)
- Finalement, la FFA communique sur le fait que ceux qui y entreraient pourraient la modifier de l'intérieur... Selon ses statuts, c'est clairement impossible.
- Secondement, nous déplorons la volonté de la FFA de s'appropriier le milieu de l'airsoft, et d'en prendre ainsi le contrôle total. Alors qu'elle se présentait comme étant "une fédération d'airsoft, et non LA fédération d'airsoft", la FFA se positionne en tant que future délégitaire de l'Etat, fermant littéralement la porte aux autres fédérations.
 - L'article 8 de ses statuts est assez clair vis à vis de sa volonté de régir l'airsoft et de se placer comme future délégitaire de l'Etat.
 - Son discours vis à vis de l'airsoft, en le présentant comme un loisir et non un sport ne coïncide pas avec ses statuts et agissements. En effet, une fédération ne peut être délégitaire que s'il s'agit d'une activité sportive ...
- Troisièmement, constatons l'absence de comptabilité et de fonctionnement légal clairement établi du point de vue comptable.
 - Qu'advient-il du financement des actions engagées, des déplacements du CA en l'absence de recettes de la FFA ?
 - D'où viennent les fonds utilisés pour financer les déplacements du CA de la FFA à travers la France?

- Comment est géré le reversement d'argent lors des adhésions groupées dans le cas d'une association, alors que la loi régissant les associations de type "loi 1901" interdit clairement les reversements d'argent aux membres en l'absence de justification de frais engagés ?
- Quel peut bien être le budget prévisionnel de la FFA ?

Nous déplorons également un certain manque de Franchise de la part de la FFA. Il est difficile de faire confiance à des gens qui, outre les points suscités plus haut, dissimulent des éléments essentiels, masquent leurs réelles intentions, ou encore tiennent des propos fallacieux à notre égard.

- La FFA contacte par exemple plusieurs responsables de la FédéGN sans leur dire mutuellement qu'ils ont été contactés, et tente de les débaucher, jusque pendant la réunion de conciliation du 23 janvier.
- Lors de cette même rencontre, la FFA omet de préciser qu'elle avait négocié un accord engageant l'airsoft avec le lobby des armes et la FFTir.
- Enfin, dans sa communication, la FFA critique l'action de la FédéGN en direction des médias alors que son président prône des actions identiques lors de la réunion de Fréjus.

Nous ne nions pas que certains membres du CA de la FFA soient de bonne volonté, mais les nombreuses coïncidences que nous constatons et ici évoquées ne correspondent pas à l'idée que nous nous faisons d'une fédération nationale conçue pour le bien des airsofteurs.

La FFA est à notre sens trop engagée dans un processus où la FFTir et le milieu professionnel proche du tir auraient une influence mettant gravement en cause son indépendance.

Ne pouvant donc rester neutre face à cette situation, la FédéGN se voit forcée de prendre position. Elle compte bien se défendre des multiples assauts lancés par la FFA, et ne lui laissera pas le monopole sur les activités qu'elle juge comme étant de son ressort. La FédéGN ne peut pas être favorable à la FFA. Il n'est pas question que les pratiquants « ludiques » se voient pas la faute de la FFA infliger des règlements « sportifs ».

L'airsoft a connu plusieurs mauvaises passes dernièrement, et les difficultés ne se sont pas aplanies.

Sans crier au loup, la FédéGN reste prudente sur l'avenir. Il est dommage que, dans la précipitation de la création, l'équipe de la FFA n'ait pas créé une structure indépendante et solide. Sa fragilité, ses accointances avec le milieu du tir et sa dépendance, au moins logistique vis à vis de professionnels également liés au milieu du tir représentent ainsi une menace pour tous.

Si la FFA souhaite évoluer, la FédéGN est prête à l'aider. Alors que si elle continue à se fourvoyer dans ses erreurs de jeunesse, elle ne devra pas compter sur nous.

Le président de la FédéGN & La Coordination Airsoft de la FédéGN.

FédéGN, organisme d'intérêt général reconnu par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

adresse mél : airsoft@fedegn.org

courrier : FédéGN - 16, Les Linandes Vertes F-95000 Cergy – France

téléphone : 01 30 75 01 64 – 06 09 65 40 45

site internet : www.fedegn.org